PHOSPHATE DIAMMONIQUE

Phosphate diammonique - $(NH_4)_2HPO_4$ = 132.
Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe dans le cadre de l'emploi réglementé en œnologie. Conforme au Règlement (UE) n°2019/934 et au Food Chemical Codex (FCC).

Caractéristiques physiques

Aspect.....cristaux incolores ou blancs
Solubilité dans l'eau.....complète
Odeur .....ammoniacale

Analyse type

P_2O_5	**≈ 53,75 %**	Acide oxalique ($C_2H_2O_4$)	**absence**
NH_3	**≈ 25,79 %**	Arsenic	**< 3 ppm**
pH (à 1 %)	**≈ 8**	Plomb	**< 4 ppm**
Cendres sulfuriques	**< 0.5%**	Fer	**< 50 ppm**
Chlorures (HCl)	**< 0.1 %**	Fluorure	**< 10ppm**
Sulfates (H_2SO_4)	**< 0.1 %**	Mercure	**< 1 ppm**

Emploi en œnologie

Propriétés : activateur de croissance des levures durant la fermentation alcoolique
Dose usuelle d'emploi : 20 à 50 g/hL
Préparation :

- Faire dissoudre dans 10 fois son poids d'eau ou de moût ou incorporer directement au cours du remontage.
- Utiliser un récipient propre et inerte.
- Employer le produit dans l'heure suivant sa préparation.

Réglementation UE : dose maximale légale 100g/hL

Recommandation de conservation

- Conserver hors sol dans l'emballage d'origine non ouvert à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.
- DLUO : 3 ans

Conditionnement

Sachets de 1kg et 5kg / Sac 25 kg

LAFFORT
l'œnologie par nature

CS 61 611 – 33072 – BORDEAUX CEDEX
Tel : +33 (0) 556 86 53 04 – Fax : +33 (0) 556 86 30 50
www.laffort.com

PHOSPHATE DIAMMONIQUE LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 11/12/2018 Date de révision: 16/12/2021 Remplace la version de: 11/12/2018 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substance
Nom commercial	:	PHOSPHATE DIAMMONIQUE LAFFORT
Nom chimique	:	Diammoniumum hydrogenorthophosphate
N° CE	:	231-987-8
N° CAS	:	7783-28-0
Numéro d'enregistrement REACH	:	01-2119490974-22
Formule brute	:	$(NH_4)_2HPO_4$
Synonymes	:	DAP, Hydrogenophosphate de diammonium, Phosphate d'ammonium dibasique
Groupe de produits	:	Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Usage réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisation de la substance/mélange	:	Activateur de fermentation alcoolique.
Utilisation de la substance/mélange	:	Usage œnologique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
LAFFORT FRANCE SAS
Boîte postale CS 61611
33072 BORDEAUX CEDEX
FRANCE
T +33 (0)5 56 86 53 04 - F +33 (0)5 56 86 30 50
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur
LAFFORT AUSTRALIA
10 KALIMNA RD NURIOOTPA, 5355
SOUTH AUSTRALIA
AUSTRALIA
T (08) 8360 2200
info@laffort.com - www.laffort.com

Fournisseur
LAFFORT ESPAÑA S.A.
TXIRRITA MALEO 12 APTDO 246
20100 RENTERIA (Guipúzcoa)
ESPAÑA
T 0034943344068 - F 0034943344281
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur
LAFFORT NEW ZEALAND
4/B GREENWOODS CLOSE TITIRANGI
Boîte postale P.O. BOX 60-249
1000 AUCKLAND
NEW ZEALAND
T 64 (0) 21 322 290
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur
LAFFORT USA
1460 CADER LANE SUITE C
CA 94954 PETALUMA
USA

Distributeur
LAFFORT ARGENTINA
PREDIO INDUSTRIAL, CALLE CASTRO BARROS 1330 CARRODILLA
AR– LUJAN DE CUYO – MENDOZA
ARGENTINA
T + 54 261 4962309 - F + 54 261 4964060
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur
LAFFORT CHILE
PARCELA 233, LOTE 2, COLONIA KENNEDY, SECTOR HOSPITAL
9540000 PAINE
CHILE
T +56 22 979 1590 - F +56 9 5201 7140
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur
LAFFORT ITALIA
S.P. PER CASTELNUOVO SCRIVIA S.N.C.
15057 TORTONA AL
T +39 0131 863 608 - F +39 0131 821 305
laffortitalia@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur
LAFFORT SOUTH AFRICA
32 ZANDWYK PARK
7646 PAARL
SOUTH AFRICA
T +27 21 882 8106
info@laffort.com - www.laffort.com

T +1 (707) 775 4530

laffortusa@laffort.com - www.laffortusa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Algérie	Centre Anti-poisons d'Algérie	Bd Said Touati CHU BAB El Oued	+021 97 98 98	
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Maroc	Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance Du Maroc (CAPM)	Rue Lamfedel Cherkaoui, Rabat Instituts Madinate Al Irfane, B.P. 6671 10100 Rabat	+05 3777 7169 +0801000180	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 800 250 250	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunisie	Rue Abou Kacem Chebbi MONTFLEURY 1089 TUNIS CHEBBI TUNIS	+71335500	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.
Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant
Nom : Ammonium_Phosphate_Laffort
N° CAS : 7783-28-0
N° CE : 231-987-8

Nom	Identificateur de produit	%
Phosphate Diammonique	N° CAS: 7783-28-0 N° CE: 231-987-8 N° REACH: 01-2119490974-22	100

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Informations plus détaillées : voir rubrique 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO_2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Un incendie produira une épaisse fumée noire. Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx). ammoniacale. Oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations : Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussière. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un local bien ventilé. Entreposer à l'abri de la chaleur/humidité. Tenir à l'écart des matières combustibles.
Chaleur et sources d'ignition : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Phosphate Diammonique (7783-28-0)	
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
AGW (OEL TWA) [1]	1,25 mg/m³

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

PHOSPHATE DIAMMONIQUE LAFFORT (7783-28-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	34,7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,1 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	2,1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,8 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	20,8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1,7 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,17 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	17 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

Protection oculaire			
Type	**Champ d'application**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de sécurité	Poussières		EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection à manches longues. Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:
Gants de protection. Gants en caoutchouc nitrile

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc chloroprène (CR), Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	>0.4		EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Vêtements antistatiques. EN 340. EN 1149

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Porter un appareil respiratoire approprié pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. EN 149

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:
Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Couleur	:	blanc.
Apparence	:	Cristaux. Poudre.
Masse moléculaire	:	132 g/mol
Odeur	:	inodore.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Pas disponible
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	Pas disponible
Inflammabilité	:	Ininflammable.
Propriétés explosives	:	Non explosif.
Propriétés comburantes	:	Non comburant.
Limites d'explosivité	:	Non applicable
	:	Non applicable
	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	150 °C
pH	:	7,8 – 8,4
pH solution	:	Pas disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité	:	Eau: 690 g/l 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	0,0762 Pa 20°C

Pression de vapeur à 50 °C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	1 g/cm³
Densité relative	:	1,62
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Non applicable
Taille d'une particule	:	Pas disponible
Distribution granulométrique	:	Pas disponible
Forme de particule	:	Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	:	Pas disponible
État d'agrégation des particules	:	Pas disponible
État d'agglomération des particules	:	Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	:	Pas disponible
Empoussiérage des particules	:	Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

oxydants, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

Phosphate Diammonique (7783-28-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OECD 425
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	> 5000 mg/m³ 4H - OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non irritant par application cutanée chez le lapin pH: 7,8 – 8,4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non irritant pH: 7,8 – 8,4

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	N'a pas d'effet sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Les tests de mutagénicité sont négatifs
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé

Phosphate Diammonique (7783-28-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel/jour OECD 422

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau	:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Non classé

Phosphate Diammonique (7783-28-0)	
CL50 - Poisson [1]	1700 mg/l OECD 203
CE50 - Crustacés [1]	1790 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Phosphate Diammonique (7783-28-0)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phosphate Diammonique (7783-28-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible mobilité (sol).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non réglementé
N° ONU (IMDG) : Non réglementé
N° ONU (IATA) : Non réglementé
N° ONU (ADN) : Non réglementé
N° ONU (RID) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PHOSPHATE DIAMMONIQUE LAFFORT n'est pas sur la liste Candidate REACH

PHOSPHATE DIAMMONIQUE LAFFORT n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

PHOSPHATE DIAMMONIQUE LAFFORT n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

PHOSPHATE DIAMMONIQUE LAFFORT n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	:	WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 7150)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	:	La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	:	La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	:	La substance n'est pas listée
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	:	La substance n'est pas listée

Suisse

Classe de stockage (LK)	:	NG - Non dangereux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée pour cette substance ou ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Modèle_FDS_LAF

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

PRODUITS UTILISABLES DANS LE CADRE DES RÈGLES D'ÉLABORATION DES VINS CERTIFIÉS BIO-UE ET/OU NOP

Les produits listés ci-dessous sont utilisables dans le cadre de la réglementation européenne BIO concernant les pratiques et traitements oenologiques autorisés dans les produits biologiques du secteur vitivinicole (Règlement (UE) 848/2018 amendé). La liste indique également quels produits peuvent être autorisés en vertu de la législation du National Organic Program (NOP) du département de l'agriculture des États-Unis (USDA). **LAFFORT®** vous recommande de consulter votre organisme de certification biologique pour une décision finale sur l'utilisation de tout produit pour les « vins biologiques » et les « vins fabriqués avec des raisins biologiques ». ***LAFFORT®** a décidé de référencer auprès d'un organisme certificateur certains des produits utilisables en agriculture biologique selon ces règlements. La liste de ces produits est disponible sur notre site : laffort.com/certificats/*

Cette liste est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement. Assurez-vous de disposer de la dernière version en vigueur (www.laffort.com).

Avant toute utilisation de nos produits, vous devez impérativement faire valider leur conformité auprès de votre organisme certificateur qui vous indiquera les démarches administratives à suivre.

	Substances	Rgt Vin Bio (UE) 848/2018 amendé	NOP (USA) «Made with…»
LEVURES			
ZYMAFLORE® 011 BIO	LSA non OGM	Autorisé	Autorisé
ZYMAFLORE® (VL1, VL2, VL3, X5, X16, ST, CX9, DELTA, FX10, F15, F83, RB2, RB4, RX60, ALPHA[TD], XPURE, ÉGIDE[TDMP], KHIO[MP], X-ORIGIN, X-AROM, OMEGA[LT], KLIMA)		Autorisé	Autorisé
ZYMAFLORE® SPARK		Non autorisé	Autorisé
ACTIFLORE® (F33, ROSÉ, F5, BO213, RMS2, CEREVISIAE)		Autorisé	Autorisé
ACTIFLORE® D.ONE	LSA non OGM et levures inactivées	Autorisé	Autorisé
NUTRIMENTS & PRODUITS DE LA LEVURE			
SUPERSTART®, SUPERSTART® ROUGE, SUPERSTART® BLANC, SUPERSTART® SPARK	Levures inactivées & autolysats de levure	Autorisé	Autorisé
NUTRISTART® AROM	Autolysats de levure & phosphate diammonique	Autorisé	Non autorisé
NUTRISTART® ORG	Autolysats de levure	Autorisé	Autorisé
NUTRISTART®	Phosphate diammonique, levures inactivées, autolysats de levure & thiamine	Autorisé	Non autorisé
THIAZOTE® PH	DAP & thiamine	Autorisé	Non autorisé
THIAMINE	Thiamine	Autorisé	Non autorisé
PHOSPHATE DIAMMONIQUE	DAP	Autorisé	Non autorisé
ŒNOCELL®	Écorces de levure	Autorisé	Autorisé
ŒNOCELL® BIO	Écorces de levure	Autorisé	Autorisé
ŒNOLEES®	Écorces de levure & levures inactivées	Autorisé	Autorisé
MALOBOOST®	Levures inactivées	Autorisé	Non autorisé
FRESHAROM®, POWERLEES® LIFE	Levures inactivées	Autorisé	Autorisé
ŒNOLEES® MP	Mannoprotéines & gomme arabique	Autorisé	Autorisé
MANNOSWEET®	Mannoprotéines & gomme arabique	Autorisé	Autorisé
LAFASE® (FRUIT, HE GRAND CRU, XL CLARIFICATION, THERMO LIQUIDE, XL FLOT, XL EXTRACTION ROUGE, XL PRESS, EXTRACLEAR)	Enzymes pectolytiques issues de micro-organisme	Autorisé	Autorisé
LAFAZYM® (CL, PRESS, 600XL[ICE], EXTRACT) (sauf LAFAZYM® AROM)		Autorisé	Autorisé
OPTIZYM®		Autorisé	Autorisé
EXTRALYSE®, LAFAZYM® AROM, LAFAZYM® THIOLS[+]	Enzymes issues de micro-organisme	Non autorisé	Autorisé
LYSOZYM	Enzyme issue de blanc d'œuf de poule	Non autorisé	Autorisé
BACTÉRIES			
LACTOENOS® B7 *Direct*, BERRY *Direct*	Bactéries lactiques	Autorisé	Autorisé
LACTOENOS® B16 STANDARD, LACTOENOS® 450 PreAc (nutriment inclus)	Bactéries lactiques, levures inactivées et autolysats de levures	Autorisé	Non autorisé

	Substances	Rgt Vin Bio (UE) 848/2018 amendé	NOP (USA) «Made with…»
COLLAGE			
VEGECOLL®, VEGEFLOT®, VEGEFLOT® LIQUIDE, VEGEMUST®, VEGEMUST® LIQUIDE	Protéines végétales	Autorisé	Autorisé
VEGEFINE®, VEGEFINE® LIQUIDE	Protéines végétales	Autorisé	Non autorisé
POLYMUST® NATURE	Protéines végétales (pois) & bentonite	Autorisé	Autorisé
Gélatines (GÉLATINE EXTRA N°1, GECOLL® SUPRA, GELAROM®, GECOLL® FLOTTATION)	Gélatines	Autorisé	Autorisé
OENOFINE® NATURE	Levures inactivées, protéines végétales (patatines & pois), bentonite	Autorisé	Autorisé
OENOFINE® PINK	Levures inactivées, protéines végétales (patatines), charbon actif, bentonite	Autorisé	Autorisé
Gamme MICROCOL® (ALPHA, FT, POUDRE, SPARK, CL G)	Bentonites	Autorisé	Autorisé
ARGILACT®	Caséine soluble (et bentonite)	Autorisé	Non autorisé
CASEI PLUS	Caséinate de potassium	Autorisé	Non autorisé
CLEANSPARK® LIQUIDE*	Bentonite, alginate & bisulfite de potassium	Autorisé	Non autorisé
ICHTYOCOLLE	Colle de poisson	Autorisé	Non autorisé
OVOCLARYL	Albumine	Autorisé	Autorisé
SILIGEL	Dioxyde de silicium	Non autorisé	Autorisé
VR SUPRA®, VR SUPRA® ÉLÉGANCE, VR COLOR®, TAN'COR®, TAN'COR GRAND CRU®, VR GRAPE®, VR SKIN®, VR KP, TANFRESH®, TANIN ŒNOLOGIQUE, TANIN BDX®	Tanins	Autorisé	Autorisé
GALALCOOL®, GALALCOOL SP, TANSPARK®		Autorisé	Non autorisé
Gamme QUERTANIN® (QUERTANIN®, QUERTANIN® INTENSE, QUERTANIN® SWEET, QUERTANIN® PLUS, QUERTANIN® Q2)		Autorisé	Autorisé
STABILISATION			
STABIVIN®**, STABIMAX®**	Gomme arabique (Verek) en solution	Autorisé si indisponible en BIO	Autorisé
STABIFIX®	Gommes arabiques sélectionnées		Autorisé
STABIVIN® SP**, ŒNOGOM® INSTANT**	Gomme arabique SEYAL	Autorisé sous réserve de validation auprès de l'OC	Autorisé
ŒNOGOM® BIO	Gomme arabique Verek	Autorisé	Autorisé
MANNOSPARK®*, MANNOSTAB® LIQUIDE 200*, MANNOSTAB®, MANNOFEEL®*	Mannoprotéines	Autorisé	Autorisé* *(à compter du 30/06/21, uniquement la formulation stabilisée à l'anhydride sulfureux)*
ŒNOBRETT® ORG	Chitosane dérivé d'*Aspergillus niger*	Autorisé	Non autorisé
GAMME POLYTARTRYL®	Acide métatartrique	Autorisé	Non autorisé
BITARTRATE DE POTASSIUM	Bitartrate de potassium	Autorisé	Autorisé
MICROCONTROL®	Levures inactivées et Chitosane dérivé d'*Aspergillus niger*	Autorisé	Non autorisé
ACIDE LACTIQUE	Acide lactique	Autorisé	Autorisé
ACIDE L(+) TARTRIQUE	Acide L(+) tartrique	Autorisé	Autorisé
ACIDE CITRIQUE	Acide citrique	Autorisé	Autorisé
BICARBONATE DE POTASSIUM	Bicarbonate de potassium	Autorisé	Non autorisé
CARBONATE DE CALCIUM	Carbonate de calcium	Autorisé	Autorisé
CHARBON ACTIF LIQUIDE HP, CHARBON ACTIF LIQUIDE HP 160	Charbon actif	Autorisé	Non autorisé
CHARBON ACTIF SUPRA 4, CHARBON ACTIF PLUS GR , Gamme GEOSORB®	Charbon actif	Autorisé	Autorisé *(comme auxiliaire de filtration)*
ANOXYDE C	Acide ascorbique	Autorisé	Autorisé
REDOXY PLUS	Acide citrique, métabisulfite de K, acide ascorbique & acide métatartrique	Autorisé	Non autorisé
SUPRAROM®	Métabisulfite de K, acide ascorbique & tanins	Autorisé	Non autorisé

	Substances	Rgt Vin Bio (UE) 848/2018 amendé	NOP (USA) «Made with…»
Gamme NOBILE® (Copeaux, Granulars, Staves, Barrels Refresh, Blocks, Nobispark, Spirit)	Morceaux de bois	Autorisé	Autorisé
MÉTABISULFITE DE POTASSIUM	Métabisulfite de potassium	Autorisé	Non autorisé
BISULFITE 15*, BISULFITE 18*	Bisulfite de potassium	Autorisé	Non autorisé *(à compter du 30/06/21)*
SOLUTION 6	Anhydride sulfureux	Autorisé	Autorisé
SOLUTION 10*	Anhydride sulfureux & bisulfite de potassium	Autorisé	Non autorisé *(à compter du 30/06/21)*
SOUFRE PASTILLES ET MÈCHES	Soufre	Autorisé	Autorisé
ŒNOSTERYL®	Métabisulfite de K & bicarbonate de K	Autorisé	Non autorisé

FILTRATION

DIATOMYL® P00, P0, P2	Terres Diatomées	Autorisé	Non autorisé
DIATOMYL® B	Produit pour précouche de filtration	Autorisé	Non autorisé
DIATOMYL® R	Produit pour précouche de filtration	Autorisé	Autorisé
Gamme PERLITE	Perlites expansées	Autorisé	Autorisé

* Depuis le 30/06/2021, l'utilisation de bisulfite de potassium devient non-conforme au référentiel **NOP** pour les vins portant la mention "made with organic grapes". Concernant la gamme de produit **LAFFORT®**, seuls les produits suivants sont impactés par ce changement :

- Les produits **BISULFITE DE POTASSIUM, CLEANSPARK® LIQUIDE** et **SOLUTION 10** deviennent interdits en vinification NOP.
- La formulation des produits **MANNOSPARK®**, **MANNOSTAB® LIQUIDE 200**, **MANNOFEEL®** a évolué afin d'autoriser ces produits en vinification NOP : le bisulfite de potassium a été remplacé par de l'anhydride sulfureux. Ce changement est visible sur les étiquettes de nos produits que nous vous invitons à consulter avant utilisation.

ATTESTATION DE NON DISPONIBILITÉ EN BIO :

En l'état actuel de ses connaissances, la société **LAFFORT®** certifie :

- Qu'à l'exception de la **ZYMAFLORE® SPARK**, aucune de ses souches conventionnelles de levures LSA n'est disponible certifiée BIO. Ces LSA conventionnelles peuvent donc être utilisées en production biologique UE.
- Seule l'écorce de levure **ŒNOCELL® BIO** est certifiée BIO ; les autres écorces de levure disponibles dans notre gamme proviennent de souches de levures différentes. De fait, les autres écorces de levure conventionnelles de notre gamme peuvent être utilisées en production biologique UE.
- Ne pas disposer commercialement d'équivalents BIO pour ses spécialités que sont l'albumine, la caséine, les gélatines, les tanins, la colle de poisson et les protéines végétales. Ces spécialités conventionnelles peuvent donc être utilisées en production biologique UE.
- Dans le cas particulier des gommes arabiques :
  - La société **LAFFORT®** dispose uniquement d'une gomme poudre certifiée BIO l'**OENOGOM® BIO** (gomme Verek).
  - La société **LAFFORT®** ne dispose pas d'équivalent certifié BIO aux préparations liquides de gomme arabiques.
  - Pour l'utilisation des gommes arabiques autres que l'**OENOGOM® BIO**, l'utilisateur doit justifier et valider auprès de son Organisme Certificateur (OC) de leurs intérêts technologiques.

Tous les produits commercialisés par la société **LAFFORT®** :

- Au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, ne contiennent pas, ne consistent pas ou n'ont pas été produit à partir ou par des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), au sens de la Directive 2001/18/CE. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le Règlement (CE) n° 1830/2003 ; ceci indique donc l'absence de clonage.
- N'ont pas subi de traitement ionisant ; les produits **LAFFORT®** ne sont pas irradiés.
- Ne sont pas issues de la nanotechnologie à l'exception des produits **SILIGEL** et **TOXICAL**.
- Ne contiennent pas, ou ne sont pas élaborés à partir de substrat contenant des boues d'épuration, de substrat pétrochimique ou de rebut de liqueur sulfité.

Bordeaux le : 11.10.2023

Service qualité

LAFFORT
l'œnologie par nature
CS 61611 - 33072 BORDEAUX Cedex
05 56 86 53 04

GM - MB - 11.10.2023 - Avant toute utilisation de nos produits, vous devez impérativement faire valider leur conformité auprès de votre organisme certificateur.

LAFFORT
l'œnologie par nature
CS 61 611 – 33072 BORDEAUX CEDEX – Tél. : +33 (0)5 56 86 53 04 – www.laffort.com

LAFFORT
l'œnologie par nature

CERTIFICAT ALLERGENES

(en référence à la liste annexée au Règlement (UE) no 1169/2011)

Liste de nos produits pouvant contenir des allergènes :

Allergène	Produit œnologique	Constituant concerné
Œufs Produits à base d'œuf	**ALBUCOLL®** **BACTICONTROL®** **LYSOZYM** **OVOCLARYL**	Blanc d'œuf
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	**ARGILACT®** **CASEI PLUS** **CASEINE SOLUBLE** **POLYLACT®**	Caséine ou Caséinate de lait

Certains produits œnologiques contenant de **l'anhydride sulfureux, des sulfites** et/ou des préparations en contenant à des **doses supérieures aux 10 mg/kg** sont indiqués sur la liste des produits allergènes (cf. tableau ci-après). Cependant les doses apportées aux vins sont très inférieures à celles qui sont présentes dans le vin dans les conditions normales de travail. Ces produits ne figurent donc pas dans la liste ci-dessus.

Les produits LAFFORT® qui ne sont pas mentionnés dans ce document sont exempts d'allergènes (composition et contamination croisée). Ce certificat est valable 1 an à compter de sa date d'émission.

Bordeaux le : 19/01/2023

Département Qualité

LAFFORT
l'œnologie par nature
CS 61611 - 33072 BORDEAUX Cedex
05 56 86 53 04

LAFFORT

l'œnologie par nature

Remarques :

a. Ces produits sont tous des clarifiants, destinés à floculer dans le vin, et à être éliminés par soutirage et/ou filtration.

b. Aucun des autres produits œnologiques que nous commercialisons ne contiennent, ou ne sont susceptibles de contenir (contamination croisée) de substances allergisantes telles qu'elles sont définies dans l'annexe II du Règlement (UE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires :

- Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales.
- Crustacés et produits à base de crustacés.
- Œufs et produits à base d'œufs.
- Poissons et produits à base de poissons.

La gélatine de poisson ou l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin n'est pas considérée dans le Règlement (UE) n°1169/2011 comme une substance ou un produit provoquant des allergies ou intolérances.

- Arachides et produits à base d'arachides.
- Soja et produits à base de soja.
- Lait et produits à base de lait (y compris le lactose).
- Fruits à coque, à savoir : amandes (*Amygdalus communis L.*), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (Anacardium occidentale), noix de pécan [*Carya illinoinensis* (*Wangenh.) K. Koch*], noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia vera*), noix de Macadamia ou du Queensland (*Macadamia ternifolia*), et produits à base de ces fruits.
- Céleri et produits à base de céleri.
- Moutarde et produits à base de moutarde.
- Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO_2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.
- Lupin et produits à base de lupin.
- Mollusques et produits à base de mollusques.

c. Nous déclarons que LAFFORT a établi des procédures qualité pour empêcher toute contamination croisée, depuis l'achat des matières premières jusqu'à la vente des produits :

- Achats : agrément et évaluation des matières premières et des fournisseurs.
- Stockage : zone de stockage spécifique pour les matières premières contenant un allergène, stockage de tous les produits dans des contenants fermés.
- Personnel : formation et sensibilisation aux risques de sécurité des aliments, consignes d'hygiènes affichées.
- Production : ordonnancement adapté, indication des allergènes sur les fiches de fabrication, procédure de nettoyage spécifique et validée, matériel spécifique attaché à chaque ligne de production, séparation des lignes de production dans l'espace.
- Qualité : audits (fournisseurs, stockage, production).

Le certificat ISO 22000 délivré à LAFFORT est la preuve de sa conformité au *Codex Alimentarius* et aux bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication (Cf. Certificat ISO 22000 en ligne).

LAFFORT – CS 61 611 - 33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 56 86 53 04 - Fax : +33 (0)5 56 86 30 50
www.laffort.com

LAFFORT

l'œnologie par nature

Liste de nos produits contenant de l'anhydride sulfureux

(Certains de ces produits ne sont pas disponibles sur le marché français)

COLLAGE

ARGILACT®

BENTONITA LIQUIDA

CLARIFIANT VB

CLEANSPARK® LIQUIDE NF

GELATINES: CLARPRESS®, GECOLL® FLOTTATION, GECOLL® N°5, GECOLL® ORO, GECOLL® PRO, GECOLL® SUPRA, GECOLL® SUPRA B, GELAFFORT®, GELAROM®, GÉLATINE EXTRA N°1

MICROCOL® SPARK

POLYLACT®

VEGEFINE® LIQUIDE, VEGEFLOT® LIQUIDE, VEGEMUST® LIQUIDE, VEGECOLL®, VEGEFINE®, POLYMUST® ROSE, VEGECOLL SP

TANINS

SOUFRAROUGE

STERILYL

SULFISPARK, SULTAN LIQUIDE, TANSPARK

TANIN VR SKIN®

TRAITEMENTS SPECIFIQUES

CHARBON ACTIF LIQUIDE HP

REDOXY PLUS

SUPRAROM®, SUPRAROM® MA, SUPRAROM® MT

SO_2 & DERIVES

ANHYDRIDE SULFUREUX

BISULFITE DE POTASSIUM : BISULFITE 7%, 15% et 18 %

BISULFITE D'AMMONIUM : BISULFITE 150, 200, 400, SULFOFERMENT, SULFOFERMENT 400, SPARK 3D

DOSES VENDANGES MT33, MT45, MTA24, MTA40

MÉTABISULFITE DE POTASSIUM

ŒNOSTERYL® EFFERVESCENT

SOLUTION DE SO_2 à 6% et 10 %

SOUFRE PASTILLES ET MÈCHES

STABILISATION

CELSTAB®

GOMMES ARABIQUES : OENOGOM SP L, STABIFIX®, STABIFIX® 1070, STABIFIX® 1100, STABIFORT POUDRE, STABIMAX®, STABIVIN®, STABIVIN® 1070, STABIVIN® 1100, STABIVIN® SP

MANNOFEEL®, MANNOSPARK®, MANNOSTAB® LIQUIDE 200

REDSTAB®, ONESTAB®

STABPROTECT

Certificat

Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

33/117018/1452950

I.2 Type d'opérateur

- [X] Operateur
- [ ] Groupe d' opérateurs

I.3 Opérateur

SAS LAFFORT
CS 61611
33072 BORDEAUX CEDEX
France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS
FR-BIO-01
Lieudit Lamothe Ouest,
32600 L' Isle Jourdain
France

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

DISTRIBUTION/MISE SUR LE MARCHÉ, PRÉPARATION

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (D) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l' aquaculture, destinés à l' alimentation humaine
  - production biologique avec une production non biologique
- (G) Autres produits énumérés à l' annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées
  - production biologique avec une production non biologique

II.1 Répertoire des produits

Distributeur

Intrants oenologiques	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

20/09/2022 - L'Isle Jourdain
Le Directeur Général,
Thierry STOEDZEL

Signature

I.8 Validité

Certificat valide du **31/08/2022** au **31/03/2024**

Seule la version électronique disponible au lien suivant : https://certificat.ecocert.com, faisant foi.

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L' Isle Jourdain
Tél. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
Agrément INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) n° FR-BIO-01
II.8 - Accréditation COFRAC n° 5 0035 pour la Certification de Produits et Services, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

Certificat

Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document	I.2 Type d'opérateur
33/117018/1452950	[X] Operateur [ ] Groupe d' opérateurs
I.3 Opérateur **SAS LAFFORT** CS 61611 33072 BORDEAUX CEDEX France	**I.4 Organisme de contrôle** **ECOCERT FRANCE SAS** FR-BIO-01 Lieudit Lamothe Ouest, 32600 L' Isle Jourdain France

Ingrédients pour préparations alimentaires

Oenocell Bio	Biologique
Oenogom Bio	Biologique
Zymaflore 011 Bio	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu	Signature	I.8 Validité
20/09/2022 - L'Isle Jourdain Le Directeur Général, Thierry STOEDZEL		Certificat valide du **31/08/2022** au **31/03/2024**

Seule la version électronique disponible au lien suivant : https://certificat.ecocert.com, faisant foi.

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

Ecocert France SAS - Capital 1.226.200 € - Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L' Isle Jourdain
Tél. 05 62 07 34 24 - Fax : 05 62 07 11 67 - www.ecocert.fr - SIREN 433 968 187 RCS AUCH - APE 7120B
Agrément INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) n° FR-BIO-01
II.8 - Accréditation COFRAC n° 5 0035 pour la Certification de Produits et Services, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

scannez moi
Accédez au certificat officiel actualisé

LAFFORT

l'œnologie par nature

ATTESTATION GENERALE

Les produits œnologiques de la gamme LAFFORT :

1- CODEX ET ALIMENTARITÉ

sont, dans le cadre de leur usage réglementé en œnologie, aptes à l'élaboration ou au contact de produits destinés à la consommation humaine.
Ils sont conformes à la réglementation européenne en tant qu'additif alimentaire (Règlement (UE) n°231/2012) ou auxiliaire technologique alimentaire, ainsi qu'au niveau international en tant que produits œnologiques (*Codex Œnologique* et *Code des Pratiques Œnologique* de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, OIV).
Le certificat ISO 22000 délivré à la société LAFFORT atteste de la conformité au *Codex Alimentarius* et aux bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication (pack hygiène).

2- CONFORMITÉ

sont conformes au Règlement (UE) n°1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles (règlement « OCM unique ») dont les modalités d'application sont fixées par le Règlement délégué (UE) 2019/934 pour le marché vitivinicole.
Ils sont conformes aux spécifications détaillées dans leurs fiches techniques.

3- TRACABILITE

sont suivis par un logiciel performant de traçabilité en amont et en aval de chaque produit.

4- NON OGM

au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, ne contiennent pas, ne consistent pas ou n'ont pas été produit à partir ou par des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), au sens de la Directive 2001/18/CE. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le Règlement (CE) n°1830/2003; ceci indique donc l'absence de clonage.

5- NON IONISANT

n'ont pas subi de traitement ionisant ; les produits LAFFORT ne sont pas irradiés.

6- SANS NANOTECHNOLOGIE ET SANS NANOPARTICULES

ne sont pas issues de la nanotechnologie et ne contiennent pas des nanoparticules à l'exception du Siligel et du Toxical.

Bordeaux le : 20/01/2023

Département Qualité

LAFFORT
l'œnologie par nature
CS 61611 - 33072 BORDEAUX Cedex
05 56 86 53 04

LAFFORT – CS 61 611 - 33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 56 86 53 04 - Fax : +33 (0)5 56 86 30 50
www.laffort.com